# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS** |
| **Excusé(e)s :** | **Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX** |
| **Absent(e)s** : | **Anne FAUROT** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.***
***Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.***
***Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.***
***Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.***

---

**Rapport N° 24**

# ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

---

***Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER ne prend pas part au vote.***

Nous disposons au budget primitif 2015 d'un crédit de 60 000 € destiné à l'attribution de subventions exceptionnelles en faveur d'associations ou d'établissements publics proposant des projets culturels.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

**ASSOCIATION DES AMIS DES MUSEES DE CLERMONT-FERRAND 2 500 €**

L'Association des Amis des musées de Clermont-Ferrand propose depuis 20 ans au musée d'art Roger-Quilliot des Ateliers d'arts plastiques, encadrés par l'artiste plasticienne Anne-Sophie EMARD, pour les publics enfants et adolescents de 6 à 15 ans et par Laurent Savoie pour les ateliers adultes.

Les Ateliers de l'AMA fêteront leurs 20 années d'existence en 2015. Pour cette occasion, l'AMA propose d'organiser un projet d'événement lors de la Nuit des Musées le 16 mai 2015. Le projet consiste en la création d'un défilé – spectacle des enfants et adolescents des Ateliers (65-70 participeront) qui porteront un « costume-sculpture » inspiré d'une œuvre du MARQ et réalisé pendant l'année. Un habillage lumière et des projections vidéos compléteront la déambulation dans le musée.

La programmation de cet événement lors de la Nuit des Musées présente un indéniable intérêt au vu du public présent à cette occasion. Le défilé constituera une ouverture festive de la Nuit des Musées et mettra ainsi à l'honneur le travail régulier des enfants et adolescents de ces ateliers qui participent à leur éveil à l'art.

Le budget prévisionnel est estimé à 5 190 €.
L'aide attendue de la Ville porterait sur :
- le coût du régisseur Pierre Levchin : 1 400 €
et/ou – le coût de la création de costumes et vidéo : 2 340 €, soit 3 740 €.

Aucune aide technique ou financière ne sera prise sur le budget du musée pour cette action.

L'association bénéficie annuellement d'une aide au fonctionnement de la Ville de 3 000 € et d'une aide en nature de 27 845 €.

**VIDEOFORMES 4 000 €**

Dans le cadre de l'ouverture de la 30ème édition de sa manifestation d'Art vidéo et de Cultures numériques l'association Vidéoformes souhaite proposer une installation vidéo les 18 et 19 mars 2015 place de la Victoire.

Le Festival présentera cette année une rétrospective de trente ans d'images d'artistes, d'extraits d'œuvres, de documentations à travers un parcours dans différents lieux d'exposition.

Pour lancer ce 30ème festival et à titre exceptionnel, une sphère gonflable suspendue au-dessus de la place de la Victoire recevra les images compilées et arrangées de 30 années d'activités diffusées par un drone.

Une réunion technique a permis de s'assurer de la faisabilité de cette opération.

Le budget prévisionnel est estimé à 33 630 € sachant que Vidéoformes sur ses fonds propres s'engage à hauteur de 10 000 €, le Conseil Général à hauteur de 2 000 €, l'engagement des autres partenaires financiers s'élève à 17 630 €.

**INSTITUT GOETHE 2 500 €**

Son projet *« Soirée Allemande »* s'inscrit dans le cadre du Festival International du Court-Métrage en février 2015.

Partenaire de Sauve qui peut le Court-Métrage en 2013, la « Soirée allemande » qui fêtera ses 10 ans d'existence en 2015 propose une déambulation cinématographique dans la Ville avec « A wall in a screen ».

Un parcours dans la Ville a été proposé au public le 3 février dernier, de la Maison de la Culture à La Jetée, à la découverte de 7 films du best-off de la soirée allemande projetés sur les façades de sept lieux différents.

Cette promenade cinématographique urbaine a permis aux festivaliers de découvrir la Ville de façon inédite.

Le budget prévisionnel du projet est de 4 647 € (dont 1500 € d'autofinancement et une aide de 647 € de Sauve qui peut le Court-Métrage).

**FRANCE PATCHWORK 450 €**

La délégation Puy-de-Dôme / Cantal de l'Association France Patchwork organisera une exposition d'art textile et de patchwork, du 7 au 15 novembre 2015, à la Chapelle des Cordeliers.

Cette association qui comprend près de 300 adhérents participe régulièrement à des événements sur le territoire (FITE par exemple) proposera une manifestation artistique grand public, afin de faire connaître cet art textile, sous ses formes traditionnelles mais aussi contemporaines. Environ 300 œuvres textiles de tous formats seront présentées. Comme suite à un appel à projet auprès d'artistes plasticiens de la région, 50 œuvres textiles de 11 plasticiens seront également exposées. La démarche est volontairement ouverte et pluridisciplinaire, puisque certaines œuvres mêleront d'autres médiums (peinture, sculpture, céramique...).

Le budget prévisionnel est estimé à 3 000 €.
Le plan de financement est le suivant :
- Clermont-Communauté : 450 €
- Conseil Général du Puy-de-Dôme : 450 €
- Conseil Général du Cantal : 200 €
- Région Auvergne : 450 €

- Autofinancement : 1 000 €.

L'association ne reçoit pas d'autre aide de la Ville.

**ASSOCIATION RENCONTRES ET CULTURES ARMENIENNES 4 000 €**

L'Association « Rencontres et Cultures Arménienne » propose un programme d'actions devant se dérouler du 18 au 25 avril 2015 dans le cadre de l'année anniversaire du centenaire du génocide arménien.

Des temps forts sont inscrits au programme de cette semaine :

- Un concert par la chorale Gomidas de l'église apostolique arménienne de Lyon le dimanche de 19 avril (lieu actuellement non déterminé)
- Une conférence en présence d'un ou deux intervenants le mardi 21 avril
- Une projection du film « Aguet » ou « Le génocide des arméniens » au cinéma Le Rio le jeudi 23 avril
- Le vendredi 24 avril (date anniversaire du génocide). Une cérémonie et un dépôt de gerbe sur la plaque commémorative, place des Vignerons. Lors de cette même journée, sont également prévues la diffusion de musique place de Jaude et la projection d'un film sur l'Arménie dans la salle Auguste Ricard.

- Une exposition photographique issue du Comité de défense de la cause arménienne et représentant le génocide dans le patio de l'Hôtel de Ville.

Le montant global du projet est de 8 200 € (dont une participation de 1 000 € du Conseil Général et 800 € du Conseil Régional)

L'association ne bénéficie pas de subvention de fonctionnement.

**CORUM SAINT-JEAN 2 500 €**

Le Corum Saint Jean gère 8 résidences d'hébergement et accueille 3 000 jeunes par an. 50% d'entre eux sont issus du territoire clermontois.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Corum Saint Jean accompagne des jeunes dans d'autres dimensions de leur vie quotidienne afin de faciliter l'accès à l'autonomie.

Au sein notamment de sa salle de spectacle Comédia qui accueille des séances de projections, l'association propose de nombreuses animations culturelles (atelier de slam poésie « Dire ou écrire »...) tout au long de l'année. Lors du Festival International du Court Métrage, les résidents bénévoles participent à l'organisation de deux soirées « les cafés bénévoles » d'échanges sur l'événement. En outre, cette année, le Corum Saint-Jean portera la 23ème édition du Carrefour de la Chanson française les 28 et 29 mars 2015 à la Maison de la Culture et au Corum Saint-Jean.

Le budget alloué aux actions culturelles est de 15 700 €.

La Ville a accordé une aide financière de 3 000 € en 2014 en soutien aux actions culturelles menées pour l'année 2014. La convention qui avait alors été conclue prévoyait que l'association mettait en

contrepartie gratuitement à la disposition la Salle Comédia 8 journées par an. Les services de la Ville, mais également des partenaires culturels, notamment Sauve qui peut le court métrage, peuvent ainsi en bénéficier.

Le budget alloué aux actions culturelles pour le Corum est de l'ordre de 15 700 €.
L'aide demandée à la Ville est de 4 000 €.
Subvention accordée les années précédentes : 3 000 €

**CENTRE CULTUREL JULES ISAAC 2 000 €**

Il y a six ans, le centre culturel Jules Isaac a entrepris la restauration d'une ancienne synagogue, située 20, rue des Quatre Passeports.

Devenu aujourd'hui un espace culturel et pédagogique, ce lieu a pour objectif de faire connaitre par diverses actions culturelles (conférences, expositions, visites…), la culture, l'histoire et la mémoire juive. Cet espace qui bénéficie d'un conventionnement avec l'Inspection Académique est ainsi prioritairement tourné vers le public scolaire.

L'association souhaiterait programmer au printemps prochain, un concert de musique « klezmer » (chansons et mélodies juives aux rythmes entraînants) afin d'ouvrir son action à un plus large public.

Le budget prévisionnel de l'événement est estimé à 3 280 €.

**CINEFAC 1 500 €**

L'association Cinéfac présente en 2014/2015 sa 26ème saison cinématographique.

Tout au long de l'année universitaire, des projections hebdomadaires sont proposées les mardis soirs dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Gergovia et débutent par la diffusion d'un court métrage en partenariat avec Sauve Qui Peut le Court Métrage.

La programmation comprend à la fois des cycles (plusieurs films liés à un réalisateur, un genre,...), des séances réalisées avec des partenaires (Traces de Vies, Clermont fête ses étudiants,…) et des « nuits spéciales » (projection de deux films autour de la même thématique).

A titre indicatif, pour l'année universitaire 2013/2014, la fréquentation s'est élevée à 2 692 spectateurs (prix d'entrée de 1,50 à 3 €) sachant que l'association a bénéficié notamment des apports financiers suivants :

- Billetterie : 2 800 €
- Université d'Auvergne : 5 000 €
- Université Blaise Pascal : 5 000 €
- Conseil général du Puy-de-Dôme : 500 €
- Crédit Agricole : 300 €

Le budget prévisionnel de cette nouvelle saison s'élève à 53 696 € (dont 26 256 € au titre de la valorisation de la mise à disposition de l'amphithéâtre).

Subvention accordée les années précédentes : 1 500 €

**SEMAINE DU CINEMA HISPANIQUE 1 000 €**

Pour la quatorzième année consécutive, l'association « Semaine du cinéma hispanique » propose une programmation originale, souvent rare, de films en langue espagnole sous-titrés en français.

Au-delà du festival *La Semaine du cinéma hispanique* qui aura lieu du 31 mars au 7 avril 2015 au cinéma Les Ambiances, des projections ponctuelles rythment toute la saison dans divers lieux de l'agglomération (cinéma Le Rio, cinéma Les Ambiances, l'Ecole supérieure de commerce,...).

Principalement tournée vers le public scolaire (collèges et lycées), la précédente édition a comptabilisé 3 402 entrées (1 974 scolaires et 1 518 entrées tout public) et 1 143 spectateurs ont assisté aux projections proposées en dehors du festival, soit une fréquentation globale de 4 545 personnes.

Etaient également partenaires de la *13° Semaine du cinéma hispanique* :
- le Conseil régional d'Auvergne : 1 300 € ;
- le Conseil général du Puy-de-Dôme : 1 000 €.

Le budget prévisionnel 2014/2015 pour l'ensemble des activités de l'association est estimé à 9 500 €.

Subvention accordée les années précédentes : 1 000 €

**PACHAMAMA 800 €**

L'association Pachamama a organisé les IX$^{èmes}$ rencontres avec l'Amérique Latine du 17 au 24 janvier.

Destinée à promouvoir la culture latino-américaine et instaurer des échanges culturels entre l'Europe et l'Amérique Latine, cette manifestation se déroule au foyer Home Dôme et a eu pour thème cette année : *« La grande forêt ».*

Comme les années précédentes, diverses animations ont été proposées : une exposition photographique, des ateliers, des témoignages de volontaires partis en Amérique Latine et une soirée d'initiation aux danses latines pour clôturer la manifestation.

Le budget prévisionnel de la 9° édition a été estimé à 9 100 €.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme apporte également une aide financière (200 € en 2014).

Subvention accordée les années précédentes : 1 000 €
Subvention proposée : 800 € (cet événement relève d'une démarche amateur avec un faible rayonnement sur la Ville, la totalité des actions étant proposée au foyer Home Dôme).

**D E L I B E R A T I O N**

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mars 2015

Le Maire,

Olivier BIANCHI

**Direction de la Culture**

**CONVENTION D'OBJECTIFS**
**ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET**
**« LE CORUM SAINT JEAN»**

**ENTRE**
- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI,

Ci-après dénommée « La Ville »,

D'UNE PART,

**ET**
- «Le Corum Saint Jean, 17 rue Gaultier de Biauzat, 63000 Clermont-Ferrand, représenté par son Président, Monsieur Denis Reboul-Salze,

Ci-après dénommée « L'Association »,

D'AUTRE PART.

**PREAMBULE**

Il est convenu dans le texte qui suit de préciser les modalités de relations entre la Ville et l'Association, conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Attachées aux principes de respect de liberté de la vie associative et à la non-confusion des pouvoirs, la Ville et le Corum Saint Jean entendent placer leurs relations sous le signe d'une convention. Celle-ci implique une définition commune des missions et des engagements réciproques ainsi que des instruments d'évaluation.

Les parties à la convention s'engagent à agir dans le cadre des lois et règlements en vigueur et à respecter les grands principes fondamentaux, notamment la laïcité.

Le Corum Saint Jean gère 8 résidences d'hébergement et accueille 3 000 jeunes par an. 50% d'entre eux sont issus du territoire clermontois.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Corum Saint Jean accompagne des jeunes dans d'autres dimensions de leur vie quotidienne (restauration,...) afin de faciliter l'accès à l'autonomie.

Au sein de sa salle de spectacle Comédia qui accueille notamment des projections du Festival du Court Métrage, l'association propose de nombreuses animations culturelles (ateliers artistiques,...) tout au long de l'année.

## ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention définit les relations et les engagements réciproques de la Ville et du Corum Saint Jean. A cet effet, elle fixe le cadre général des modalités de la participation de la Ville. Le Corum Saint-Jean s'engage à poursuivre ses activités culturelles au sein de ses établissements pendant la durée de la convention.

## ARTICLE 2 - SUBVENTION MUNICIPALE

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Ville s'engage à verser une subvention au Corum Saint-Jean, dont le montant pour l'année 2015 s'élève à 2 500 €.

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal, après examen des documents demandés, et dans le cadre des dispositions budgétaires en vigueur.

L'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles définies par la présente convention entraînera de la part de la Ville une demande de remboursement des sommes versées.

## ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CORUM SAINT-JEAN

### 3.1 – BILAN D'ACTIVITE

Le Corum Saint-Jean rendra compte régulièrement des actions menées en transmettant à la Ville un bilan moral et financier de ces dernières dans le cadre de la présente convention.

### 3.2 – CONTREPARTIES DE L'AIDE FINANCIERE

Le Corum Saint-Jean s'engage à mettre gratuitement à disposition de la Ville la salle Comédia, pour ses propres besoins ou pour le compte de partenaires à qui elle en aura au préalable octroyé l'autorisation expresse par courrier, qui devra obligatoirement être présenté au Corum Saint-jean lors de la réservation de la salle.

Cette mise à disposition s'effectuera pendant la durée de la convention à raison de 8 journées par an.

La salle sera fournie en ordre de marche et en état de propreté, avec le personnel technique et équipée du matériel technique nécessaire à son fonctionnement.

Dans la mesure où des prestations techniques spécifiques complémentaires seraient demandées par les partenaires à qui la Ville accorde la servitude de gratuité, celles-ci seront à la charge de l'organisateur qui s'acquittera des sommes dues directement auprès du Corum Saint-Jean.

## ARTICLE 4 - LIMITES DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville entend limiter ses engagements à ceux qui découlent de la présente convention.

En particulier, la Ville ne participera pas au financement d'un déficit qui proviendrait soit d'actions engagées par l'association sans son accord préalable, soit des conséquences d'une faute de gestion.

**ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

Le Corum Saint-Jean s'engage à faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans tous ses rapports avec les médias.

**ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION - DENONCIATION – RESILIATION**

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2015.

La présente convention ne peut être révisée que d'un commun accord entre les parties. Elle peut être résiliée unilatéralement par la Ville après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'association en cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à la convention.

**ARTICLE 8 - CLAUSE DE COMPETENCE**

Faute de solution amiable, tout litige provenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention sera du ressort du Tribunal de Clermont-Ferrand.

Pour être validée, la présente convention devra être paraphée et signée par les deux parties.

Fait en deux exemplaires.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mars 2015

Le Président, Le Maire,

Olivier BIANCHI